NATIONS UNIES

A

Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 15 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/371/Add.1
5 octobre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-septième session
Point 63 i) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE : TRANSFERT DES TECHNIQUES DE POINTE AYANT DES APPLICATIONS MILITAIRES

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

		Page
II.	REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	2
	Australie	2
	Fédération de Russie	3
	Thaïlande	7

92-48067 0343U (F) 091092 091092 111092 /...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

II. REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

AUSTRALIE

[Original : anglais]
[11 août 1992]

1. Le Gouvernement australien s'en est toujours tenu à une attitude de principe s'agissant des exportations d'armes et de produits connexes et d'application de mesures de contrôle rigoureuses. Il en va de même pour les exportations de techniques de pointe ayant des applications militaires.

2. Ces derniers temps, on s'est efforcé par différents moyens de mettre un terme à la prolifération des armes classiques et des armes de destruction massive. Cependant, la diffusion des technologies militaires qui facilite la fabrication de systèmes d'armement de ce type pourrait faire obstacle à de tels efforts, d'où la nécessité d'introduire des modalités de contrôle. Comme il existe certaines technologies militaires à usage mixte, la mise en place de modalités de contrôle pourrait s'avérer une tâche difficile, difficulté qui, toutefois, ne devrait pas empêcher les pays d'adopter les mesures préventives qui s'imposent.

3. Comme l'a reconnu cette année la Commission du désarmement de l'ONU, il est nécessaire de définir des normes et des directives applicables au transfert de techniques de pointe ayant des applications militaires, pour assurer la paix et la sécurité internationales. Dans le même temps, de telles mesures ne doivent pas empêcher d'accéder aux produits, services et connaissances technologiques de pointe destinés à des fins pacifiques. Le Gouvernement australien estime que les règlements dont il s'est doté satisfont à cette double exigence.

4. L'Australie participe à différents groupes et est partie à une série d'accords, qui visent à contrôler la diffusion des techniques susceptibles d'être utilisées à des fins militaires. Elle est notamment membre du Groupe Australie, du Groupe des fournisseurs nucléaires et du Comité Zangger de même qu'elle a adhéré au Régime de contrôle des technologies missiliaires ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Gouvernement australien appuie tous les efforts tendant à accroître le nombre des adhésions à ces groupes et à renforcer l'application des directives qu'ils élaborent.

5. Le "Autralian Controls on the Export of Defence and Related Goods, Guidelines for Exporters" (mars 1992) contient des dispositions réglementaires qui s'appliquent aux techniques de pointe ayant des applications militaires, et se réfèrent en particulier à la définition des marchandises classées dans les catégories 1A, 1B et 2. Le "Australian Controls on the Export of Technology with Civil and Military Applications, a Guide for Exporters and Importers" (octobre 1991) donne toutes les précisions voulues sur les modalités de contrôle qui, en Australie s'appliquent aux techniques à usage mixte.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

6. Dans ce contexte, l'expression techniques à usage mixte s'entend des techniques, produits et services qui, bien que conçus à des fins commerciales, peuvent être utilisés à des fins militaires, notamment à la mise au point ou à la fabrication de systèmes militaires. En 1989, le Règlement australien 13E a été modifié dans un sens qui permette d'exercer un contrôle sur toutes les exportations de techniques à usage mixte.

7. Les modalités de contrôle adoptées par l'Australie distinguent quatre grands groupes d'articles :

a) Les articles qui figurent dans la liste industrielle;

b) Les articles qui figurent dans la liste des missiles, y compris ceux dont le Régime de contrôle des technologies missiliaires cherche à limiter le transfert car ils pourraient être utilisés pour la fabrication de vecteurs d'armes nucléaires. Après avoir adhéré au Régime de contrôle des technologies missiliaires en 1990, l'Australie a interdit les exportations d'articles et de techniques pouvant servir à la fabrication de missiles aux utilisateurs dotés de programmes de missiles ou ayant des visées contraires aux principes directeurs convenus en matière de non-prolifération;

c) Les articles qui figurent dans la liste nucléaire;

d) Les articles qui figurent dans la liste chimique, y compris le matériel et les techniques industriels qui peuvent servir à la mise au point, à la fabrication et à la mise à l'essai d'agents de guerre chimiques.

8. On trouvera des indications détaillées sur les procédures de contrôle applicables aux exportations de technologies à usage mixte dans l'annexe A de l'appendice B qui peut être consultée au Secrétariat.

FEDERATION DE RUSSIE

[Original : russe]
[24 août 1992]

1. A l'heure où l'affrontement entre l'Est et l'Ouest cède la place à la coopération et au partenariat, faire progresser et rendre irréversibles le processus de réduction radicale des armements et, ce qui lui est étroitement lié, le renforcement des régimes de non-prolifération des armes de destruction massive et de maintien de la stabilité stratégique sont des tâches qui revêtent sans conteste un caractère prioritaire. Ces processus positifs doivent également être pleinement favorisés par une exploitation appropriée des acquis de la science et de la technique, dans la mesure où le développement du potentiel scientifique et technique est aujourd'hui un élément essentiel de la sécurité nationale d'un pays.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

2. Par elles-mêmes, la science et la technique sont neutres; les réalisations dans ces domaines peuvent s'avérer tout aussi bien positives que négatives pour la sécurité internationale. Dans un monde désormais interdépendant, elles doivent devenir un facteur puissant de consolidation de la sécurité et de la confiance comme d'accroissement de l'ouverture et de la transparence, faciliter la mise en oeuvre de mesures de désarmement, notamment en en assurant la contrôlabilité, contribuer pleinement à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier.

3. La Russie est en faveur d'un large échange d'informations, mutuellement bénéfique, sur les conquêtes du génie humain dans les domaines de la science et de la technique et estime que l'ensemble de la communauté mondiale devrait pouvoir profiter des exploits des penseurs scientifiques d'avant-garde.

4. Elle est convaincue qu'aujourd'hui, alors que s'affermit un nouvel ordre mondial à l'affrontement idéologique et à l'opposition entre, d'une part, l'Est et l'Ouest et, d'autre part, le Nord et le Sud, doit inévitablement se substituer un espace unique et universel d'informations scientifiques et techniques au bénéfice duquel pourraient être admis sans aucune discrimination tous les Etats du monde. Cela étant, les pays les plus développés sur le plan technologique pourraient accorder - tant à titre onéreux qu'à titre gratuit - aux Etats qui viennent de s'engager sur la voie d'un développement scientifique et technique intensif l'aide qui leur est indispensable sous l'égide de la communauté internationale ou sur une base bilatérale.

5. Naturellement, il convient de s'attacher tout particulièrement, dans les échanges scientifiques et techniques, à empêcher aussi efficacement que possible la diffusion de technologies et de connaissances pouvant être utilisées dans le but de violer le régime de non-prolifération ou de contourner les restrictions à l'exportation d'articles "à usage mixte" sans préjudice, bien entendu, du droit qu'ont les Etats de coopérer au développement et aux échanges de technologies pacifiques.

6. Empêcher que les nouvelles technologies ne soient utilisées pour perfectionner les armements reste un objectif tout aussi important et pressant que par le passé. La Russie a l'intention d'inciter activement les pays Membres de l'ONU d'orienter leurs efforts vers la prévention d'une course qualitative aux armements et à élargir à tous les Etats l'accès aux progrès des sciences et techniques pacifiques.

7. Il est indispensable de prévenir efficacement la création de nouveaux types et systèmes d'armement, surtout les plus destructeurs, et de couper court à toutes nouvelles formes de course aux armements.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. Il s'agit avant tout, alors que les grandes puissances nucléaires procèdent à des réductions radicales de leurs arsenaux d'armements stratégiques offensifs, de freiner aussi, dans toute la mesure du possible, la création de nouvelles générations d'armements stratégiques offensifs comme défensifs et de ne pas permettre une course aux armments dans l'espace en interdisant les armes antisatellites de tous types. Il faut aussi éviter que les techniques laser, cinétiques et électromagnétiques ne soient employées à des fins guerrières.

9. L'idée d'interdire la création d'armements non nucléaires fondés sur de nouveaux principes physiques, qui, par leur capacité destructrice, se rapprochent de l'arme nucléaire ou d'autres moyens de destruction massive reste d'actualité.

10. Il faut interdire totalement toute nouvelle application des progrès scientifiques et techniques à l'élaboration et à la production de nouvelles générations et de nouveaux modèles d'armes de destruction massive, de même que de nouveaux types et systèmes d'armements classiques.

11. La Russie a accueilli favorablement l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 45/60 intitulée "Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences sur la sécurité internationale", dans laquelle le Secrétaire général est prié de soumettre à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session un schéma d'évaluation des technologies en s'inspirant notamment des critères qu'il propose dans son rapport.

12. D'après les conclusions et recommandations que contient l'étude de l'ONU concernant les moyens d'utiliser à des fins civiles des ressources actuellement consacrées aux activités militaires, c'est dans le domaine de l'écologie et de la protection de l'environnement que les résultats d'une telle conversion pourraient s'avérer les plus prometteurs.

13. Il faudra faire appel à la science et à la technique pour détruire ou mettre hors service les surplus d'armements et de matériels militaires, en utiliser à des fins civiles, éliminer et réorienter certaines productions militaires, en un mot opérer la reconversion. Les dirigeants russes accordent une importance particulière à l'exploitation sûre des matières nucléaires libérées par le désarmement et sont prêts à faire largement appel à la coopération internationale dans ce domaine.

14. A mesure que l'on avance vers une solution des problèmes pratiques de désarmement, la vérification et le contrôle de l'application des accords conclus dans ce domaine deviennent de plus en plus complexes. Le rôle déterminant que jouent les moyens scientifiques et techniques à cet égard est indiscutable. Pourquoi n'organiserait-on pas sous l'égide de l'ONU un séminaire international d'éminents spécialistes sur les techniques modernes de contrôle et leur application éventuelle dans le cadre d'accords de désarmement, séminaire dont les résultats présenteraient un intérêt concret pour de nombreux pays qui réduisent leur potentiel militaire?

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

15. Le développement des relations internationales, la chute des "murs de Berlin" artificiels entre pays et peuples mènent aussi objectivement à l'élargissement des courants d'information scientifique et technique, des échanges de technologie et de matériel ainsi que des progrès scientifiques à travers les frontières nationales. La question de l'élaboration de normes internationales universellement acceptées ou de principes directeurs régissant le transfert de technologies de pointe ayant des applications militaires est à l'ordre du jour.

16. Il importe de continuer à développer la compréhension mutuelle entre fournisseurs et acquéreurs de technologies modernes, d'universaliser les régimes de contrôle des exportations de matériaux, équipements et technologies "à usage mixte" qui peuvent éventuellement servir à créer des armes de destruction massive et des vecteurs modernes afin d'en empêcher l'utilisation militaire et, dans le même temps, en permettre l'emploi à des fins pacifiques. Pour sa part, la Russie se propose d'introduire dans les meilleurs délais un tel système national de contrôle des exportations.

17. L'un des aspects les plus importants du problème de la prévention de la prolifération des armes les plus modernes et des technologies de production de ces armes consiste à mettre en place un régime de non-prolifération des missiles et techniques de fabrication de missiles au moyen d'une structure efficace de contrôle au plan mondial.

18. Pour la Russie, les problèmes de non-prolifération, notamment la difficulté de résister à la tentation de répandre technologies et "savoir-faire" en matière d'armements, ont une dimension humaine.

19. Reconnaissant les préoccupations de la communauté internationale devant la possibilité de l'"exode" d'un certain nombre de spécialistes russes de l'élaboration d'armements névralgiques par suite de la réduction draconienne de programmes militaires russes, la Russie prend des mesures pour éviter une évolution dangereuse de cette situation. A l'évidence, la meilleure solution serait d'attirer ces spécialistes vers des projets de reconversion internationaux auxquels s'intéressent aussi d'autres Etats. La Russie compte qu'une aide substantielle sera apportée en la matière par un centre scientifique et technique international créé sur son territoire, qui coordonnerait les études dans des domaines tels que la physique fondamentale et appliquée, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment la fusion thermonucléaire, la sécurité des centrales nucléaires, l'épuration de l'environnement pollué par les activités nucléaires, l'enfouissement des déchets industriels dans des conditions de sécurité, etc. La Russie espère que seront aussi réalisés à très bref délai d'autres projets d'appui international à la science russe, qui est en train de se dégager résolument de la tutelle du complexe militaro-industriel.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

20. La Russie a apporté une contribution constructive à l'élaboration par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de principes directeurs régissant la non-prolifération et le commerce des armements dont la mise en oeuvre permettra aussi d'empêcher la diffusion dans le monde de technologies dangereuses ayant des applications militaires.

21. Ayant un niveau de développement scientifique et technique parmi les plus élevés du monde, la Russie attache une importance particulière à l'élargissement des relations internationales dans ce domaine, notamment en ce qui concerne le renforcement de la sécurité internationale et l'établissement d'une coopération mutuellement avantageuse à l'échelle mondiale, et compte apporter une contribution active à l'action menée par la communauté internationale pour créer un espace scientifique et technique unifié dans le cadre du nouvel ordre mondial.

THAILANDE

[Original : anglais]
[22 septembre 1992]

Informations et observations communiquées par les forces armées royales thaïlandaises concernant les lois et règlements qui s'appliquent au transfert des techniques de point ayant des applications militaires

Armée royale thaïlandaise

1. Actuellement, il n'existe aucune norme pour la catégorisation du matériel de haute technologie. La norme américaine est la seule qui soit utilisée pour distinguer les ogives nucléaires des missiles de portée intermédiaire (de 300 à 600 kilomètres) équipés de radars détecteurs de tir à ondes radioélectriques à haute pénétration. A l'heure actuelle, le matériel dont est équipée l'armée thaïlandaise ne comprend aucune arme de ce type, si ce n'est un radar AN/TPQ-36 dont le rayon d'action effectif s'étend au-delà de la frontière mais qui, étant donné la stratégie défensive adoptée par l'armée royale thaïlandaise, ne servira probablement qu'à des fins de défense.

2. Le gros du matériel que possède l'armée thaïlandaise vient des Etats-Unis et il a été acquis au titre de contrats de fourniture d'armes négociés de gouvernement à gouvernement.

Marine royale thaïlandaise

3. La résolution 46/38 D intitulée "Transfert des techniques de pointe ayant des applications militaires" a trait uniquement au transfert, et non pas à la vente, des techniques militaires de pointe. Cependant toutes les transactions qui mettent en jeu du matériel de pointe sont conformes à la résolution 46/36 L intitulée "Transparence dans le domaine des armements" qui porte création du Registre des armes classiques.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

4. La marine royale thaïlandaise considère comme technologies de pointe, les techniques utilisées pour la production de missiles balistiques à têtes nucléaires, biologiques ou chimiques et pour la fabrication de peintures absorbant les impulsions de radar ainsi que les installations qui servent à fabriquer des composants de haute précision pour le matériel. A l'heure actuelle, la marine thaïlandaise ne possède aucune de ces techniques et installations.

5. S'agissant des garanties prévues dans ce domaine (en particulier pour ce qui concerne les transferts à destination de pays tiers), les forces armées royales thaïlandaises appliquent les dispositions d'un mémorandum d'accord ou d'un accord ainsi que celles de la loi sur le contrôle des exportations d'armements auxquels la marine royale thaïlandaise est tenue de se conformer.

Armée de l'air thaïlandaise

6. Jusqu'à présent, l'armée de l'air thaïlandaise n'applique aucune directive précise en matière de transfert de technologie militaire de pointe. Ces directives seront établies au cas par cas ou feront l'objet d'un accord pertinent.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library